



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV[®]](#)

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

Corrigé du sujet d'examen - CAP MI - EP2 - Mise en œuvre : épreuve en situation de - Session 2019

Correction de l'épreuve EP2 - Maintenance sur maquette

Diplôme : CAP Maintenance de bâtiments de collectivités

Matière : Épreuve EP2 – Mise en œuvre

Session : 2019

Durée : 1 heure

Coefficient : 3

Correction de l'exercice

Ce sujet d'examen vise à tester la capacité des candidats à diagnostiquer différents dysfonctionnements dans trois domaines : plomberie, menuiserie et électricité. Chaque candidat a 20 minutes pour chaque domaine, totalisant 60 minutes pour l'épreuve. L'évaluation porte sur plusieurs critères qui doivent être respectés dans la démarche d'intervention.

Organisation de l'intervention

Le candidat doit commencer par tirer au sort un sujet de dysfonctionnement parmi les options proposées. Il est essentiel de suivre une méthode efficace et sécuritaire pour traiter chaque problème, ce qui inclut :

- Identifier la nature du dysfonctionnement.
- Déterminer les outils et pièces de rechange nécessaires.
- Préparer le lieu d'intervention pour garantir la sécurité.
- Expliquer la procédure de réparation ou de dépannage.

Critères d'évaluation

Les candidats seront notés sur 20 points par domaine, selon les critères suivants :

- **Diagnostiquer le dysfonctionnement** : capacité à localiser le problème.
- **Déceler les symptômes** : reconnaissance des signes du dysfonctionnement.
- **Vérifier les hypothèses** : tester les causes potentielles du problème.
- **Préparer l'intervention en sécurité** : suivre les protocoles de sécurité.
- **Intervenir efficacement** : exécution rapide et soignée de la réparation.
- **Contrôler le bon fonctionnement** : s'assurer que le problème est résolu.
- **Rendre compte** : expliquer clairement les actions réalisées.

Exemples de dysfonctionnements et démarches à suivre

Domaine 1 : Plomberie - Sanitaire - Chauffage

Dysfonctionnement 1 : Fuite de la chasse d'eau

- **Étape 1** : Identifier l'origine de la fuite, vérifier le joint ou le mécanisme de chasse.
- **Étape 2** : Remplacer le joint si nécessaire, s'assurer que la chasse se remplit correctement.
- **Étape 3** : Tester le fonctionnement pour s'assurer qu'il n'y a plus de fuite.

Domaine 2 : Menuiserie - Serrurerie

Dysfonctionnement 1 : Serrure encastrée détériorée

- **Étape 1 :** Évaluer l'état de la serrure et vérifier si elle nécessite un remplacement.
- **Étape 2 :** Démonter la serrure si possible, remplacer par la nouvelle serrure.
- **Étape 3 :** Tester le fonctionnement de la serrure après installation.

Domaine 3 : Électricité

Dysfonctionnement 1 : Panne simple d'un simple allumage

- **Étape 1 :** Vérifier l'état de l'ampoule et des connections électriques.
- **Étape 2 :** Remplacer l'ampoule si nécessaire, vérifier les câbles pour tout dommage visible.
- **Étape 3 :** Réaliser un test pour s'assurer que le circuit fonctionne correctement.

Conseils méthodologiques

- 1. Gestion du temps :** Établissez un chronomètre pour respecter les 20 minutes par domaine.
- 2. Préparation :** Soyez familiarisé avec les outils et pièces de rechange à votre disposition.
- 3. Prévention :** Portez toujours un équipement de sécurité (gants, lunettes) lors des interventions.
- 4. Communication :** Exprimez clairement chaque étape de votre démarche aux évaluateurs.
- 5. Réflexion :** Prenez quelques instants pour réfléchir à chaque problème avant de commencer votre intervention.

En suivant cette approche rigoureuse et structurée, les candidats peuvent maximiser leurs chances de réussir cette épreuve pratique.

© FormaV EI. Tous droits réservés.

Propriété exclusive de FormaV. Toute reproduction ou diffusion interdite sans autorisation.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.